

AR PREFECTURE

006-240600593-20171213-171207-DE

Reçu le 18/12/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des  
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :  
Réception des déchets dits  
encombrants apportés par le  
producteur initial ménager

Décision n° 17 12 07

L'an deux mille dix-sept, le mercredi treize décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Étaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Christian Dragoni Madame, Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Branda, Jacques Saulay, George Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Edith Lonchampt par Monsieur Gérard Branda, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier Madame Evelyne Laborde Messieurs Monsieur Yves Pons, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle que par arrêté communautaire en date du 14 novembre 2017, la déchetterie de Blausasc a été définitivement fermée.

Dans l'attente de la mise en service de la future déchetterie quartier Fuon de Jarrier et afin d'apporter une solution complémentaire aux deux déchetteries communautaires de Contes et de Saint Martin de Peille, il a été décidé de rechercher une installation privée pour accueillir les encombrants ménagers.

Au terme de cette mise en concurrence une offre a été réceptionnée. Après analyse par la commission d'examen des offres qui s'est réunie le mardi 12 décembre 2017, il est proposé de retenir l'entreprise Sud Est Assainissement qui a fait l'offre la mieux disante. Toutefois la majoration liée à l'ouverture lors des jours fériés (3 jours fériés à 300,00 € HT/jour soit 900,00 € HT) n'a pas été retenue.

soit :

Une offre tarifaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2018 (7 mois) de 36 695,60 € HT soit un forfait mensuel de 5 242,23 € HT.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**Autorise** le Président à signer avec l'entreprise Sud Est Assainissement le marché à bons de commande pour la réception des encombrants apportés par le producteur initial ménager pour un montant forfaitaire de 36 695,60 € HT couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstentions : 0

LE PRÉSIDENT  
E. MARI

